



Monsieur Paillard, maire de Saint-Denis,

La réforme des rythmes scolaires suscite de nombreuses interrogations et inquiétudes, et nous la considérons comme beaucoup trop problématique à ce stade pour être mise en œuvre à la rentrée de septembre 2014.

**En effet, la première étape de la « refondation de l'école » n'a pas apporté les changements nécessaires à la réussite scolaire des élèves de Saint-Denis :**

les effectifs n'ont pas diminué dans les classes, aucun poste de RASED n'a été restitué, le remplacement reste problématique, l'accompagnement des enfants en situation de handicap n'est pas amélioré, la « priorité ministérielle » du « plus de maîtres que de classes » n'a pas permis la création de postes de maîtres supplémentaires à Saint-Denis, la scolarisation des moins de 3 ans atteint à peine les 1,5 % sur le département.

**Actuellement, dans la situation dégradée de l'école, une telle réforme ne peut être vécue que comme une dégradation supplémentaire du temps scolaire.**

**De plus, la réforme ne garantit ni la qualité, ni la gratuité des temps d'activités péri-scolaires.** Cette réforme ne doit pas se traduire par un nouveau transfert de charges de l'Etat sur les communes qui provoquerait :

- une aggravation de la fiscalité locale ;
- une accentuation des inégalités entre les communes donc la territorialisation de l'école et du périscolaire (rythmes mis en place en fonction des locaux, des personnels encadrants, des moyens financiers...)
- une possible dégradation des taux d'encadrement des enfants sur les temps périscolaires (rendu possible par le gouvernement) ce qui est fortement dénoncé par les animateurs et leurs syndicats ;
- l'utilisation possible des salles de classe pour les activités périscolaires...

**Enfin, le ministre de l'Education nationale refuse toujours d'entendre la demande de suspension exprimée massivement nationalement par les enseignants et les personnels territoriaux et leurs syndicats, notamment SNUipp-FSU, FO, SUD et CGT.**

**Les enseignants, personnels territoriaux et parents d'élèves signataires de Saint-Denis avec SUD éducation, SUD collectivités territoriales, le SNUipp-FSU, le SNUDI-FO, FO collectivités territoriales, vous demandent de ne pas appliquer cette réforme dite des « rythmes scolaires » pour la rentrée 2014 et vous propose que nous demandions ensemble au ministre de l'Education nationale de suspendre cette réforme afin d'ouvrir des négociations intégrant les revendications des personnels (création de postes, réintégration du temps de concertation dans les emplois du temps des écoles ...)**

**Il ne serait acceptable pour personne qu'une réforme mal engagée, ait finalement pour conséquence de dégrader le temps scolaire des enfants !**

**Disons-le ensemble, c'est maintenant ou jamais !  
Suspension de la réforme dite « des rythmes » !**

**Rassemblement avec dépôt des pétitions  
et demande d'audience devant la mairie  
JEUDI 6 FEVRIER à 12h.**

